

REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE LHUIS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 18 FEVRIER 2022 – 20 h

**ETAIENT PRESENTS** : Laurent BORDEL, Marie-Claire CARTONNET, Christian CONAND, Julien DOMBES, Guillaume DUCOLOMB, Emmanuel GINET, Jean-Michel LAURENT, Marie-José TRAINA, Viviane VAUDRAY.

**Absents excusés** : Evelyne subit → Julien DOMBES  
Isabelle VAUDRAY → Christian CONAND  
Claire TRICHON → Jean-Michel LAURENT  
Mikaël BABOLAT → Emmanuel GINET  
Céline THEVENOUX

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Marie-Claire CARTONNET

### **I – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 13 JANVIER 2022**

Le compte rendu est validé à l'unanimité.

### **II – FINANCES COMMUNALES**

Investissements 2022 : le conseil prend connaissance d'une ébauche des investissements prévus en 2022.

Les postes les plus importants étant :

- le cimetière : aménagement du parking et purge de concessions
- les frais d'étude pour la rénovation de la salle polyvalente
- la réfection de la chapelle de l'église et de la toiture de l'abside
- la défense incendie
- Four du Conand
- Réfection du mur de l'auberge

L'approbation définitive des investissements aura lieu lors du prochain conseil municipal

### **III – RESSOURCES HUMAINES - PERSONNEL**

A partir de janvier 2025, les communes devront souscrire une assurance prévoyance pour leurs agents (cette assurance intervient en cas de congé maladie supérieur à 3 mois). Le reste à charge pour la commune sera de 20% minimum.

A partir de janvier 2026, obligation pour les communes de souscrire une complémentaire santé pour les agents, dont 50% à la charge de la collectivité.

### **IV – URBANISME**

#### **4-1 Projet d'implantation de maisons en bois chez un particulier à Millieu**

Retour négatif du service instructeur : le projet se situant en zone N (zone protégée) malgré le fait que les structures prévues soient démontables. Pour que ce projet aboutisse, nécessité de créer une zone de tourisme (SECAL) ce qui entrainerait une modification du PLU. Le Conseil municipal réfléchit à cette possibilité.

Une réunion est prévue avec le service instructeur de la CCPA et la mairie courant mars.

#### **4-2 Réfection d'une toiture de garage dans le centre du village**

Le Conseil se prononce contre la réfection d'une toiture en bacs acier, dans le périmètre de l'église.

### **V – VOIRIE/RESEAUX/ TRAVAUX DIVERS :**

#### **5-1 Reprise des travaux de la traversée du Bourg**

La situation financière et technique du secteur Nord du Lot 2 a été respectée.

Concernant la chaussée très dégradée, l'entreprise a été contactée à plusieurs reprises pour combler les trous. Malgré cela elle n'est pas intervenue, le Maire a décidé de faire intervenir le service technique de la commune. Une compensation financière sera demandée à la société sur le coût des travaux concernant le comblement des trous effectué en décembre.

Reprise des travaux début mars

## **5-2 Source Razanne à Rix**

Les dernières analyses montrent une baisse du taux de nitrates. L'ARS va espacer les relevés de contrôle. Toutefois l'arrêté de restriction d'usage reste en vigueur.

## **5-3 Réparation de fuites d'eau sur la colonne principale à Rix**

Suite à une fuite sur le secteur de Rix le coût des travaux est de 816 € pour la localisation de la fuite par l'entreprise Serv'Eau et 1 841 € pour la reprise de la voirie par l'entreprise Bordel.

## **VI – BATIMENT COMMUNAUX – TERRAINS COMMUNAUX**

### **6-1 Ecole**

Les néons du préau vont être changés pour un montant de 175 €, ainsi que le moteur de la VMC de la salle de classe du 1<sup>er</sup> étage pour un montant de 500 €.

### **6-2 Gendarmerie**

La barrière extérieure en bois va être remplacée par des gabions. Montant du devis comprenant la livraison et l'installation des gabions 1 060,20 €.

### **6-3 Ancien bureau de l'office de tourisme**

Remplacement et installation d'un radiateur à l'ancienne salle de l'OT, bientôt destinée à l'accueil des réunions et AG associatives, pour un montant de 1 737,22 € et opacification des vitres des fenêtres et portes ainsi que des portes du bureau de la mairie, pour un montant de 912 € (hors porte de l'accueil de la mairie)

## **VII – CCPA (Communauté de Communes Plaine de l'Ain)**

### **7-1 Compétence eau et assainissement.**

En janvier 2026, la compétence Eau et Assainissement sera obligatoirement reprise par la CCPA. Suite à vidéoconférence à laquelle les élus ont assisté, une augmentation conséquente du prix du mètre cube d'eau est à prévoir.

### **7-2 Tri sélectif**

La CCPA qui gère le tri sélectif informe les communes que les cartons bruns (gros cartons de type livraison / commande en ligne) ne doivent pas être mis dans les sacs jaunes mais emmenés à la déchetterie.

## **VIII - GESTION DES AFFAIRES COURANTES**

### **8-1 Chasse**

Résiliation du bail de location des terrains communaux à l'ERC.

Les conditions (articles 3 et 4 de la conciliation signée avec M. Ville) stipulées dans l'acte de signature du bail n'ayant pas été respectées au 20 février, Monsieur le Maire donne lecture de la délibération de résiliation du bail de location des terrains communaux à la société de chasse l'Echo de Roche Corbière.

Le conseil municipal par vote à bulletin secret approuve par 10 voix POUR, 2 voix CONTRE et un BLANC la résiliation du bail avec la société de chasse de l'Eco de Roche Corbière.

Le conseil municipal décide que les terrains concernés par ce bail ne seront pas réattribués avant la fin normale du bail. Le Maire se rapprochera de la fédération de chasse pour voir s'il y a nécessité d'organiser des battues administratives pour éviter des dégâts sur les cultures.

### **8-2 Capture des chats errants**

La commune avait signé une convention avec la fondation Clara. Suite à de nouvelles plaintes d'administrés, et afin de limiter la prolifération des chats errants, une campagne de capture en vue de stérilisation et d'identification sera effectuée sur la commune au hameau de Charantonod le **mardi 1<sup>er</sup> mars**.

Après avoir été stérilisés et identifiés les chats saisis seront relâchés sur le lieu de leur capture.

### **8-2 Demande d'aide financière de l'association SMBS**

La commission d'attribution des subventions devant se réunir le 22 février étudiera cette demande.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le vendredi 18 mars, pour le vote du budget.

Si besoin, une seconde séance sera prévue le jeudi 24 mars.

---

Séance levée à 22h45

Compte-rendu co rédigé par la secrétaire de séance et le Maire.